

M. M. les Curés
(No. 75.)

Circulaire au clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
29 Mars 1878

- I. Les élections prochaines. Mandement à lire; fraudes à condamner; pastorale et circulaire du 11 octobre 1877 à suivre.
- II. Quête pour le diocèse de Chatham.
- III. Annales de la Propagation de la Foi.
- IV. Manuel des paroisses et fabriques recommandé (2e édition).

MONSIEUR,

I.

A propos des élections on m'a fait deux questions :

1° Faut-il lire le mandement du 25 mai 1876 ? Je répons que le dispositif de ce mandement ne laisse pas de doute là-dessus ; et une fois pour toutes je déclare que, jusqu'à nouvel ordre, on ne doit pas attendre pour le faire, la réception d'une circulaire à ce sujet. Du moment qu'il est question *sérieusement* d'une élection dans un comté, MM. les Curés de ce comté sont tenus de lire ce mandement.

2° A la veille d'une élection certains contrats de vente et de location se font uniquement dans le but de qualifier les acheteurs et les locataires pour voter : les parties contractantes n'ont aucune intention de transfé-